

Démarche : Demande d'agrément annuel PH3 - DRAAF Nouvelle Aquitaine
Organisme : Le SRAL Nouvelle-Aquitaine

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Première demande ou demande de renouvellement d'agrément pour effectuer des fumigations en utilisant des produits phytopharmaceutiques générateurs de phosphure d'hydrogène pour l'année 2025, conformément à l'arrêté du 4 août 1986 relatif aux conditions générales d'emploi de certains fumigants en agriculture.

Clôture des demandes au 31 décembre 2024 à 23h59.

ATTENTION : Seules les questions en lien direct avec votre déclaration de fumigation déposées sur le site seront traitées par messagerie interne.

Demande d'agrément annuel PH3

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Taupes

Denrée et Locaux

Année de la campagne

Exemple : 2025

Type de demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Primo-déclarant

Renouvellement

Département

Indiquer le département du siège social de votre entreprise

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

16 - Charente

Demande d'agrément annuel PH3 - DRAAF Nouvelle Aquitaine

- 19 - Corrèze
- 23 - Creuse
- 24 - Dordogne
- 33 - Gironde
- 40 - Landes
- 47 - Lot-et-Garonne
- 64 - Pyrénées-Atlantiques
- 79 - Deux-Sèvres
- 86 - Vienne
- 87 - Haute-Vienne

Identification de l'entreprise

N° SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Téléphone de l'entreprise

Adresse mail de l'entreprise

Opérateur(s) Certifié(s)

Opérateur(s) Certifié(s)

Nom et prénom de l'opérateur

Nom et prénom de l'opérateur

Nom et prénom de l'opérateur

Condition d'utilisation des gaz

Attestation sur l'honneur

J'atteste être en possession du matériel nécessaire pour la fumigation à l'aide du PH3 et non périmé pour l'année à savoir :

- au moins un appareil respiratoire approprié équipé de cartouches correspondantes par personne susceptible de participer à des fumigations
- au moins un appareil de détection des gaz utilisés par équipe de fumigation

Cochez la mention applicable

Demande d'agrément annuel PH3 - DRAAF Nouvelle Aquitaine

Non

Date de péremption des filtres

Date de péremption des tubes réactifs

Matériel électronique

Je déclare être en possession d'un matériel électronique.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Adresse du site de stockage si différente de l'adresse du siège social

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces à joindre

OBLIGATOIREMENT :

- copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année 2025 mentionnant son extension à l'usage des fumigants tel que prévu dans l'arrêté sus visé.

- Pour les entreprises qui effectuent des applications en prestataires de service joindre l'agrément de l'entreprise (cf. code rural, article L 254-1)

FACULTATIVE :

- facture d'achat du matériel
- attestation de fin de stage pour le certificat de qualification technique PH3

N.B.

Merci de bien joindre toutes les pièces justificatives OBLIGATOIRES demandées au dossier.

DATE LIMITE DE DÉPÔT (pour les demandes de renouvellement) : 31 décembre 2024

Dans le cas où vous n'avez pas pu déposer votre dossier pour un cas de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, contactez votre DRAAF / SRAL